Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23 JAN. 2025
ID : 030-213002975-20250117-2025_06-DE

2025-06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

*Nombre de conseillers en exercice :* 8

*Présents :* 6

*Votants :* 6

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-sept janvier
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHQOUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUSSES-AIGOUAL-CÉVENNES TERRES SOLIDAIRES - EXERCICE 2023

Vu la délibération N°198/2024 en date du 11/12/2024 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires exercice 2023,

Vu la délibération N°199/2024 en date du 11/12/2024 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires exercice 2023,

Vu la délibération N°200/2024 en date du 11/12/2024 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires exercice 2023,

.../...

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23 JAN. 2025
ID : 030-213002975-20250117-2025_06-DE

2025-06

Madame le Maire confirme qu'elle a été destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ;

Madame le Maire présente à son conseil communal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ ADOPTE le rapport sur le prix de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 23/01/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 23 JAN. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 23 JAN. 2025
⇨ Affiché le 23 JAN. 2025

Mme Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.